

Qualifications de classe et de type

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/11/2011**

Mots clés : **qualification de type**, **qualification de classe**, **hélicoptère**, **avion**

Identification

Identifiant : **70**

Version du : **17/04/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

■ Air Crew Rglt UE
n°1178/2011

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former les pilotes aux différents types d'aéronefs ; les avions légers sont regroupés en classe et leur conduite requiert une qualification de la classe correspondante ; les avions lourds (plus de 5 tonnes 7) requièrent chacun pour leur conduite une qualification de type. Chaque hélicoptère requiert une qualification propre. La détention d'une qualification de type ou de classe est requise par la réglementation.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ la qualification de type est une composante de la certification Pilote de ligne ATPL/A et H niveau II

Descriptif général des compétences constituant la certification

Capacité à conduire le vol sur l'aéronef de la classe ou du type défini dans la qualification

Modalités générales

Le candidat à une qualification de classe ou de type de vra accomplir un cours de formation théorique et pratique auprès d'un organisme agréé par la DGAC (ATO). Cette formation est d'une durée variable en fonction de la classe ou du type d'aéronef .

Le candidat à une qualification de classe ou de type devra être reçu à un examen théorique afin de démontrer le niveau de connaissances théoriques requises pour utiliser le type iou la classe d'aéronef applicable en toute sécurité.

Le candidat à une qualification de classe ou de type devra être reçu à un examen pratique afin de démontrer l'aptitude requise pour exploiter la classe ou le type d'aéronef en tous sécurité.

Public visé par la certification

■ Etudiants, salariès, demandeurs d'emploi

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

détention du CPL pour l'obtention d'une qualification de classe,
détention du CPL, de l'IR, de l'ATPL théorique de la MCC (avion) pour une qualification de type
dans tous les cas, avoir effectué 200 heures de vol dont 70 en tant que PIC (pilot in command; commandant de bord)

Compétences évaluées

capacité à maîtriser l'aéronef de classe ou de type

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

La qualification de type est une composante de la certification "pilote de ligne ATPL/A et H" niveau II.

La validité est Temporaire

1 an

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Licence en trois volets délivrée par la DGAC et visée à chaque étape de la formation et de la carrière

Centre(s) de passage/certification

- Centres agréés par la DGAC

Plus d'informations

Statistiques

établies par la DGAC

Autres sources d'information

—